

Information utile

**Programme de certification du métier de
marteleur en milieu forestier BNQ 9800-911**

Août 2010

Direction de l'aménagement des forêts publiques et privées

Information utile concernant
Le programme de certification du métier de
marteleur en milieu forestier

Date d'entrée en vigueur

Le programme de certification est actuellement en vigueur, et ce, depuis le 2 juin 2010.

Implication de l'entrée en vigueur du programme

Obligation de détenir un certificat de reconnaissance des compétences* décerné par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour réaliser des travaux de martelage ou de vérification de martelage sur terre publique.

*: ou une attestation du statut d'apprenti marteleur délivrée par le BNQ

Comment obtenir son certificat de reconnaissance des compétences de marteleur

Au préalable :

- Avoir suivi la formation de mise à niveau de 35 heures sur la classification MSCR en lien avec le martelage;
- savoir identifier les principales essences forestières commerciales en tout temps de l'année;
- savoir utiliser une boussole et une carte forestière.

- Contacter le BNQ et faire une demande de certification au présent programme.
- Répondre aux exigences du BNQ (voir norme BNQ 9800-911) :
 - Exigences de formation :
 - Formation complémentaire¹ de 14 heures couvrant les notions d'arbre dangereux et d'abattage manuel, d'arbre à valeur faunique, objectif des traitements sylvicoles et rôle du marteleur;
 - Formation sur les types écologiques.
 - Exigences de temps d'apprentissage en milieu de travail :
 - Sous la supervision d'un compagnon en martelage, réaliser les différentes tâches de martelage sur le terrain pour une période de temps variant entre 80 et 600 heures, dépendamment de ses expériences antérieures. Le compagnon en martelage doit attester de la durée de l'apprentissage et de la nature des activités suivies en remplissant et en signant le *Rapport d'apprentissage* que vous trouverez à l'annexe B du **Guide d'apprentissage**.

- Exigences de réussite des examens
 - Réussir les examens théorique et pratique du MRNF. La note de passage pour l'examen théorique est de 70 % et de 85% pour l'examen pratique. *(les épreuves ont été revues et adaptées aux savoirs et savoir-faire liés aux tâches et sous-tâches du métier de martelage)*

Toute personne ayant réussi les examens théorique et pratique entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2010 se verra remettre par le BNQ le certificat de reconnaissance des compétences de marteleur. Ces personnes seront donc dispensées de l'obligation de réaliser du martelage sous supervision. Malgré tout, ces personnes disposeront d'une période d'un an à la suite de la réception de leur certificat pour présenter au BNQ la preuve qu'il ont suivi les formations concernant *les types écologiques et l'enseignement complémentaire sur la classification MSCR d'une durée de 14 heures*, sans quoi leur certificat leur sera retiré.

Comment obtenir son attestation du statut d'apprenti marteleur

Au préalable :

- Avoir suivi la formation de mise à niveau de 35 heures sur la classification MSCR en lien avec le martelage;
- savoir identifier les principales essences forestières commerciales en tout temps de l'année;
- savoir utiliser une boussole et une carte forestière.

- **Identifier le marteleur qui agira à titre de compagnon**
- **Recueillir les expériences de travail antérieures pertinentes (voir exigences BNQ 9800-911)**
- **Contactez le BNQ et faire une demande de certification au présent programme**

Nous vous invitons fortement à consulter le Guide d'apprentissage pour le métier de marteleur en milieu forestier, de même que le projet de Norme BNQ 9800-911, afin de connaître l'ensemble des éléments relatifs aux implications du programme de certification.

Comment identifier mon compagnon

- Le compagnon est le marteleur qui supervise sur le terrain les travaux de martelage réalisés par l'apprenti. Le compagnon est habituellement le chef d'équipe d'une équipe de marteleurs. Pour être compagnon, il faut absolument en avoir fait la demande auprès du BNQ et obtenir ce statut.
- L'apprenti doit s'assurer que le compagnon à qui il fait la demande de supervision sera disponible pour l'accompagner sur le terrain tout au long de la période de compagnonnage nécessaire. Une fois la demande acceptée par le compagnon, l'apprenti peut inscrire son nom et son numéro (BNQ) sur sa demande.
- Vous trouverez la liste des marteleurs certifiés et leur statut sur la « liste des personnes détenant un certificat de conformité » située sur le site web du BNQ.
- De plus, nous invitons les compagnons intéressés à offrir les services de consultant en compagnonnage à nous fournir leurs coordonnées. Une liste de compagnons consultants sera mise à la disposition des apprentis marteleurs qui n'ont pas accès à cette ressource dans leur entourage professionnel.

Veillez contacter Nancy Gilbert à cet effet: 418-627-8656 (poste 4585).

Comment réaliser le martelage sous supervision (compagnonnage)

- Une fois votre statut d'apprenti marteleur obtenu, vous pouvez réaliser du martelage sur terre publique sous la supervision de votre compagnon et voir vos expériences de travail **en martelage** comptabilisées dans votre **Rapport d'apprentissage**.
- Le martelage effectué sur terre privée est admissible pour autant qu'il soit réalisé avec la classification MSCR.
- Afin de guider votre apprentissage, nous vous invitons à consulter votre **Guide d'apprentissage** et à prendre connaissance des 4 éléments de qualification et des tâches associées. Votre expérience de travail sous supervision prendra fin lorsque le nombre d'heures d'apprentissage identifié par le BNQ aura été atteint **et** que l'ensemble des tâches indiquées dans les 4 éléments de qualification auront été vues et approuvées par votre compagnon. À ce moment, le compagnon complète et signe votre rapport d'apprentissage et l'ingénieur responsable des travaux le signe également.
- Si votre expérience de travail s'acquière sous l'embauche de deux entreprises ou plus :
 - Assurez-vous d'être supervisé par un compagnon dans les deux entreprises;
 - Communiquer le nom et numéro du compagnon supplémentaire au BNQ en cours de route;
 - Remplir autant de **Rapport d'apprentissage** que de **nombre d'entreprise** pour lequel vous aurez travaillé;
 - Le nombre d'heure total d'expérience à acquérir s'appuie sur l'ensemble de vos expériences de travail, recueillies dans l'ensemble de vos rapports d'apprentissages.

Information supplémentaire

Pour toute question concernant les exigences, veuillez communiquer avec le BNQ.

Bureau de normalisation du Québec Normalisation et certification de produits, de processus, de services et de personnes

333, rue Franquet 8475,
Québec (Québec) G1P 4C7
Téléphone : 418 652-2238 ou 1 800 386-5114
Télécopieur : 418 652-2292
www.bnq.qc.ca

Pour toute question relative à la réussite des épreuves pratiques et théoriques du MRNF, veuillez contacter :

Nancy Gilbert, tech. forestière

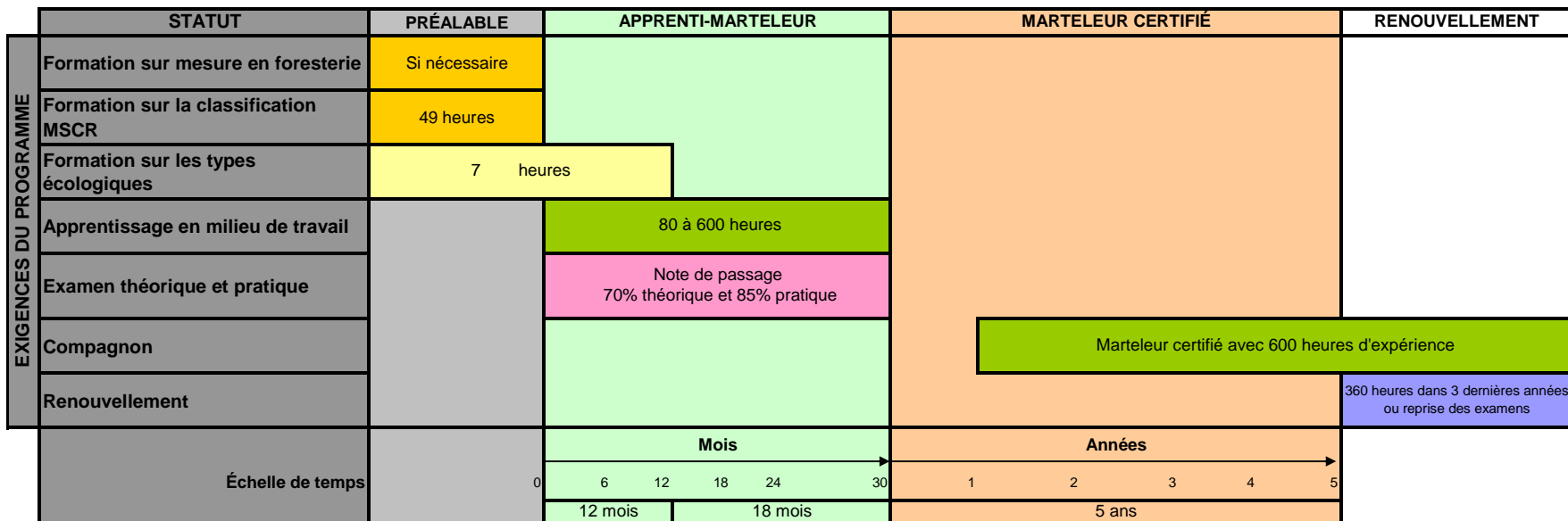
MRNF - Secteur des opérations régionales
Direction du soutien aux opérations Faune et Forêts
Tél. (418) 627-8656 poste 4585
Télécopieur: (418) 646-9267
nancy.gilbert@mrnf.gouv.qc.ca

Pour toute question relative au Guide d'apprentissage pour le métier de martelage en milieu forestier, veuillez contacter :

Isabelle Legault ing.f. M.Sc.

MRNF- Service des stratégies d'aménagement
Direction de l'aménagement des forêts publiques et privées
Téléphone: (418) 627-8650 poste 4398
Télécopieur: (418) 643-2368
Isabelle.legault@mrnf.gouv.qc.ca

LOGIGRAMME DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DU MÉTIER DE MARTELEUR



CLAUSE GRAND-PÈRE	
Marteleur certifié	Réussite des deux examens avant 31 mars 2010
Compagnon en martelage	

Annexe

Liste des institutions et maisons d'enseignement reconnues pour offrir la formation sur la classification MSCR en lien avec le martelage, formule 49 heures (35 heures + 14 heures).

Maisons d'enseignement	Personnes responsables	Coordonnées
Centre de formation professionnelle Harricana	Joël Lajeunesse	850, 1re Rue Est Amos (Québec) J9T 2H8 Téléphone : (819) 732-3223 Télécopieur : (819) 732-7701 joel.lajeunesse@csharricana.ca
École forestière de La Tuque	Audrey Goulet François Lebel	461, rue Saint-François La Tuque (Québec) G9X 1T8 Téléphone : (866) 676-3006 ext. : 6509 Télécopieur : (819) 676-3008 agoulet@csenergie.qc.ca flebel@csenergie.qc.ca
Cégep de Sainte-Foy	Guy Deguire Maurice Lépine	2410, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1V1T3 Téléphone : (418) 659-6600 ext. : 6810 Télécopieur : (418) 659-4563 gdeguire@cegep-ste-foy.qc.ca mlepine@cegep-ste-foy.qc.ca
Centre de formation professionnelle Mont-Laurier	Stéphane Buonocore François Céré	850, rue Taché Mont-Laurier (Québec) J9L 2K2 Téléphone : (819) 623-4111 ext. : 7420 Télécopieur : (819) 623-3049 buonocore.stephane@cspn.qc.ca cere.francois@cspn.qc.ca
Cégep de Rimouski	Richard Lafond	60, rue de l'Évêché Ouest Rimouski (Québec) G5L 4H6 Téléphone : (418) 723-1880 Télécopieur : (418) 724-4961 lafondrichard@hotmail.com
Université Laval	Guy Bussièrès André Lapierre	Pavillon Abitibi-Price 2405, rue de la Terrasse Université Laval Québec (Québec) G1V 0A6 Téléphone : (418) 656-3025 guy.bussieres@sbf.ulaval.ca
Cégep de Saint-Félicien	Roger Nadeau	1105, boul. Hamel, C.P. 7300 Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8 Téléphone : (418) 679-5412 rnadeau@cstfelicien.qc.ca
Centre de formation professionnelle en Foresterie de l'Est-du-Québec	François Leblanc Francis Bergeron	165, rue Saint-Luc Causapscal (Québec) G0J 1J0 Téléphone : (418) 756-6115 ext. :7011 et 7018 Télécopieur : (418) 629-3119 fleblanc@csmm.qc.ca fbergeron@csmm.qc.ca

Centre de formation professionnelle Le Granit	Serge Liard Vincent Poisson	3409, rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A5 Téléphone : (819) 583-5773 ext. : 2214 Télécopieur : (819) 583-6144 sliard@cshc.qc.ca proforet@gmail.com
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées	Gilles Lavergne Philippe Scantland	Relais de la Lièvre-Seigneurie Pavillon Seigneurie 378 B, rue Papineau Papineauville (Québec) J0V 1R0 Téléphone : (819) 427-6258 lavergne.gilles@cscv.qc.ca philippe.scantland@mrnf.gouv.qc.ca
Centre de formation professionnelle en Foresterie de l'Est - Dégelis	Gaston Coulombe Colette Courbron	385, rue Principale, Dégelis (Québec) G5T 1L3 Téléphone : (418) 853-3748 gacoulombe@csmm.qc.ca ccourbron@videotron.ca
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, Dolbeau-Mistassini	Jean-René Perron Sonia Gauthier	400, 2e Avenue Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3C6 Téléphone : (418) 276-8654 Télécopieur : (418) 276-2298 PerronJR@cspaysbleuets.qc.ca GauthierSo@cspaysbleuets.qc.ca
École de foresterie de Duchesnay	Luc Tremblay	147, route Duchesnay Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 0J6 Téléphone : (418) 780-1290 ext. : 5524 Télécopieur : (418) 875-1444 tremblay.luc@educ.cscapitale.qc.ca
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Yvan Gagnon Lucie Thibodeau	Cégep de la Gaspésie et des Îles 96, rue Jacques-Cartier Gaspé (Québec) G4X 2S8 Téléphone : (418)368-2201 ext. : 8093 yvagnon@cgaspesie.qc.ca lthibodeau@cgaspesie.qc.ca
Formation Sylva	Martial Grenon Jean-Pascal Gravel	517, rang Petit Capsa Saint-Augustin de Desmaures (Québec) G1S 4X4 Téléphone : (418) 570-6023 martialgrenon@gmail.com jean-pascal.gravel@videotron.ca

Liste des institutions et des maisons d'enseignements reconnues pour offrir la formation sur les types écologiques (7 heures) :

Maisons d'enseignement	Personne responsable	Coordonnées
École forestière de La Tuque	Audrey Goulet François Lebel Réjean Boutet	461, rue Saint-François La Tuque (Québec) G9X 1T8 Téléphone : (866) 676-3006 ext : 6509 Télécopieur : (819) 676-3008 agoulet@csenergie.qc.ca flebel@csenergie.qc.ca rboutet@csenergie.qc.ca
Cégep de Rimouski	Jean Pelletier	60, rue de l'Évêché Ouest Rimouski (Québec) G5L 4H6 Téléphone : (418) 723-1880 Télécopieur : (418) 724-4961 Jean.Pelletier@cegep-rimouski.qc.ca
Centre de formation professionnelle Mont-Laurier	Stéphane Buonocore François Céré	850, rue Taché Mont-Laurier (Québec) J9L 2K2 Téléphone : (819) 623-4111 ext : 7420 Télécopieur : (819) 623-3049 buonocore.stephane@cspn.qc.ca cere.francois@cspn.qc.ca
Cégep de Saint-Félicien	Roger Nadeau Fannie Bard	1105, boul. Hamel, C.P. 7300 Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8 Téléphone : (418) 679-5412 rnadeau@cstfelicien.qc.ca fbard@cstfelicien.qc.ca
Centre de formation professionnelle en Foresterie de l'Est - Dégelis	Gaston Coulombe Colette Courbron	385, rue Principale, Dégelis (Québec) G5T 1L3 Téléphone : (418) 853-3748 gacoulombe@csmm.qc.ca ccourbron@videotron.ca
École de foresterie de Duchesnay	Luc Tremblay	147, route Duchesnay Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 0J6 Téléphone : (418) 780-1290 ext. : 5524 Télécopieur : (418) 875-1444 tremblay.luc@educ.cscapitale.qc.ca
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Lucie Thibodeau	Cégep de la Gaspésie et des Îles 96, rue Jacques-Cartier Gaspé (Québec) G4X 2S8 Téléphone : (418) 368-2201 ext. : 8093 lthibodeau@cgaspesie.qc.ca
Centre de formation professionnelle Le Granit	Serge Liard Roger Lebel Marc Lapointe Vincent Poisson	3409, rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A5 Téléphone : (819) 583-5773 ext. : 2214 Télécopieur : (819) 583-6144 sliard@cshc.qc.ca rlebel@cshs.qc.ca malapointe@cshs.qc.ca proforet@gmail.com

Université Laval	Guy Bussièrès André Lapierre	Pavillon Abitibi-Price 2405, rue de la Terrasse ABP-2130 Université Laval Québec (Québec) G1V 0A6 Téléphone : (418) 656-3025 guy.bussieres@sbf.ulaval.ca
Centre de formation professionnelle en Foresterie de l'Est-du-Québec	François Leblanc Francis Bergeron	165, rue Saint-Luc Causapscal (Québec) G0J 1J0 Téléphone : (418) 756-6115 ext. :7011 et 7018 Télécopieur : (418) 629-3119 fleblanc@csmm.qc.ca fbergeron@csmm.qc.ca
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction des inventaires forestiers	Jocelyn Gosselin Yves Landry	MRNF-Direction des inventaires forestiers 880, chemin Ste-Foy, 5 ^e étage Québec (Québec) G1S 4X4 Téléphone : (418) 627-8669 ext:4271 / 4371 Jocelyn.gosselin@mrnf.gouv.qc.ca Yves.landry@mrnf.gouv.qc.ca
Formation Sylva	Martial Grenon	517, rang Petit Capsa Saint-Augustin de Desmaures Québec (Québec) G1S 4X4 Téléphone : (418)570-6023 martialgrenon@gmail.com